

N° 06

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2022

**OBJET :**

**AVENANT 1  
AU MARCHÉ DE  
FOURNITURE  
ET POSE DE  
SIGNALISATION  
ROUTIÈRE  
HORIZONTALE,  
VERTICALE ET  
GLISSIÈRES DE  
SÉCURITÉ  
LOT 2 SECTEUR  
CENTRE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 février 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 1<sup>er</sup> mars 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Roland BOST par Florence BARBE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

**Pouvoirs** : Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à Alain LAURENDON, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Flora GAUTIER à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Patrick LEDIEU à Patrick ROMESTAING, Cécile MARRIETTE à Olivier GAULIN, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220301-20220301\_CC\_D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022



**Absents excusés** : Roland BONNEFOI, Joël EPINAT, Martine MATRAT,  
Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance** : THOMAS Georges

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de voirie,

Vu le marché public de travaux notifié le 5 avril 2019, par lequel Loire Forez agglomération a confié à l'entreprise SIGNATURE, l'accord cadre à bons de commande « FOURNITURE ET POSE DE SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE, VERTICALE ET GLISSIERES DE SECURITE » - Lot 2 SECTEUR CENTRE.

Considérant qu'au vu des travaux nécessaires à réaliser en matière de signalisation verticale et horizontale sur les communes du lot 2 (secteur centre), le montant maximum du marché est quasiment atteint.

L'écart entre le montant maximum initial du marché et le besoin réel s'explique par un programme d'investissement voirie 2021 très conséquent et un besoin accru de renouvellement de signalisation.

Il est donc proposé d'augmenter de 15% le montant maximal du marché pour cette troisième année.

Cet avenant n°1 représente une plus-value de 24 000 € HT ce qui porte le montant maximum annuel de l'accord-cadre à 184 000 € HT, ce qui représente une augmentation de 15 % qui est compatible avec les exigences de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique.

	€ HT	TVA	€ TTC
Montant total du marché de base	160 000 €	32 000 €	192 000 €
Montant de l'avenant n°1.	24 000 €	4 800 €	28 800 €
Montant total du marché après avenant	184 000 €	36 800 €	220 800 €

Ces travaux supplémentaires n'entraînent pas d'augmentation du délai d'exécution.

Le 15 février 2022, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 tel que présenté ci-dessus ;
- autoriser le Président ou son représentant à le signer.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve l'avenant n°1 tel que présenté ci-dessus ;
- autorise le Président ou son représentant à le signer.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 1<sup>er</sup> mars 2022.  
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*